



SYGADE

BULLETIN

SYSTÈME DE GESTION ET D'ANALYSE DE LA DETTE

No. 6

JUILLET 1994

Voici le numéro de juillet 1994 du Bulletin du SYGADE!

Vous y trouverez des articles sur des séminaires et des missions et sur l'installation du SYGADE au Zimbabwe ainsi que les rubriques habituelles, "Information technique" et "Publications". Vos suggestions ou observations sont toujours les bienvenues et nous espérons que vous prendrez plaisir à lire ce qui suit.

Présentation de DMFAS 5.0

Comme vous le savez, la version 5.0 du SYGADE sera prête à la fin de 1994. Un séminaire international était initialement prévu pour présenter le nouveau système et examiner avec les participants le passage de la version 4.1 Plus à la version 5.0, mais une étude de faisabilité réalisée par un consultant a montré que pour la plupart des pays intéressés cette forme de présentation ne serait pas indiquée ou coûterait trop cher. Il a donc été jugé préférable de prendre les dispositions suivantes :

Tout d'abord, au cours des prochains mois, la CNUCED préparera une disquette de démonstration qui sera envoyée à tous les pays concernés. La disquette comprendra une partie introductive et une description complète de la nouvelle version du système et de son mode de fonctionnement. La disquette sera accompagnée d'une documentation commerciale et de matériel d'information.

La CNUCED accueillera ensuite volontiers les représentants de tout pays participant au SYGADE désireux de venir à Genève, à la date qui leur conviendra, d'octobre à décembre 1994. Cela permettra de leur présenter en détail la nouvelle version et de les renseigner sur le logiciel et le matériel nécessaires pour passer à DMFAS 5.0. En outre, des échanges de vues auront lieu entre des fonctionnaires de la CNUCED et les délégations des pays en vue d'examiner les plans de transition et d'élaborer un programme provisoire pour les missions d'installation.

Table des matières:... Présentation de DMFAS 5.0 p. 1 Séminaires p. 2 Missions: Liban...Trinité-et-Tobago p. 3 Gestion de la dette extérieure - L'expérience du Zimbabwe p. 4 Information technique p. 7 Publications - Programme de formation de l'UNITAR: Gestion de la dette et gestion financière - Aspects juridiques p. 12

SEMINAIRES

Séminaire de la CNUCED sur les stratégies de négociation de la dette bilatérale publique des pays africains

Un séminaire de stratégie et d'analyse a été organisé par le Programme du financement pour le développement sur les stratégies de négociation de la dette bilatérale publique des pays africains. De hauts fonctionnaires des banques centrales et des ministères des finances de 15 de ces pays ont participé aux travaux. Le Séminaire visait à mettre en commun les connaissances actuelles et les données d'expérience en matière de négociation et de conversion de la dette publique pour déterminer dans quelle mesure les pays africains devaient renforcer leurs capacités et comment il fallait pourvoir à ces besoins ainsi que pour faciliter l'échange d'information entre les gouvernements. Au nombre des sujets traités figuraient l'élaboration d'une stratégie globale de la dette et la mise en place d'un cadre pour une gestion efficace de la dette. En particulier, des exposés ont été présentés et il a été procédé à des consultations sur la préparation des pourparlers avec le Club de Paris et les négociations bilatérales avec les créanciers qui en font partie et les gouvernements non membres de l'OCDE ainsi que sur la conversion de la dette.

Les participants ont insisté sur la nécessité d'élaborer une stratégie globale de la dette. Les négociations avec le Club de Paris, qui constituent un aspect important de cette stratégie générale, nécessitent des informations fiables et à jour. Les participants ont aussi mis l'accent sur le rôle joué par l'assistance technique dans le renforcement de leur potentiel, en particulier lorsqu'il s'agit d'élaborer des stratégies appropriées de gestion de la dette et de recueillir, enregistrer, vérifier et suivre les données relatives à la dette au moyen de systèmes informatisés comme le SYGADE. L'importance de la formation aux techniques de négociation a été soulignée comme celle de l'échange d'information sur les méthodes des créanciers, les paramètres financiers et les mécanismes de conversion. Pour ce qui est des pays anglophones, une grande partie de l'échange d'information peut maintenant se faire dans le contexte du programme lancé dernièrement sous le nom d'Eastern and Southern African Initiative on Debt and Reserve Management (ESADARM) auquel le SYGADE est lié par un accord de collaboration.

Séminaire de sensibilisation de haut niveau organisé par l'UNITAR sur les aspects juridiques de la gestion financière

Du 7 au 9 février 1994, à Gerzensee, en Suisse, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) a dirigé un séminaire de sensibilisation de haut niveau sur les aspects juridiques de la gestion financière, réunissant 23 participants venus de l'Azerbaïdjan, du Kazakhstan, du Kirghizistan, du Tadjikistan, du Turkménistan et de l'Ouzbékistan, avec le concours technique et financier de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures de la Suisse. Le Séminaire visait à sensibiliser les participants à divers aspects de la gestion financière internationale (activités économiques extérieures, marchés des capitaux étrangers et gestion de la dette) ainsi qu'à leur fournir un cadre de référence pour comprendre et appliquer les enseignements des institutions financières internationales. Plus spécifiquement, des spécialistes ont donné directement aux stagiaires des indications sur le rôle des juristes dans la gestion financière et la législation relative au budget, sur l'amélioration de la gestion économique en vue d'accéder aux marchés internationaux des capitaux, sur les conditions à remplir pour obtenir des crédits, sur les procédures et dispositions relatives aux arrangements de crédit et sur les moyens de négocier plus efficacement les accords de prêt.

Des précisions ont également été apportées sur le programme du SYGADE de la CNUCED et l'attention des participants a été appelée sur la nécessité de gérer efficacement la dette extérieure de leur pays. Pour la plupart des pays concernés, qui ont accédé récemment à l'indépendance et à la souveraineté, la dette publique et sa gestion sont un domaine peu familier. Au cours des prochaines années, les activités de coopération technique compteront pour une large part dans les efforts déployés en vue d'améliorer leur capacité de résoudre les nombreux problèmes posés par la gestion financière et la gestion de la dette.

Séminaire de la Banque mondiale sur la gestion de la dette, à Tachkent

La Banque mondiale et la Banque centrale de l'Ouzbékistan ont organisé un séminaire sur la gestion de la dette qui a eu lieu du 6 au 17 juin 1994, à Tachkent, en Ouzbékistan, et a été suivi par 21 participants venus de quatre pays (l'Ouzbékistan lui-même, l'Albanie, le Kazakhstan et le Kirghizistan). Il a été projeté des diapositives sur la nouvelle version du SYGADE (5.0) et la version 4.1 Plus a fait l'objet d'une démonstration.

Des représentants du Trésor public de Turquie ont en outre fait des exposés sur le système de gestion de la dette de leur pays. Tous les participants ont manifesté un grand intérêt pour l'informatisation de la gestion de leur dette.

Séminaire sur la gestion de la dette à Dakar

En mai 1994, la Banque centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a organisé un séminaire régional sur la gestion de la dette publique des pays de l'Union monétaire ouest-africaine (Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal, Togo, Burkina Faso et Bénin). Le principal objectif du Séminaire était d'étudier la situation de la gestion de la dette dans ces pays et de formuler des propositions en vue d'harmoniser la gestion de la dette dans le cadre de l'Union. Chaque pays a exposé la manière dont il gère sa dette. Les conclusions suivantes ont été dégagées : l'ampleur et la structure de la dette sont extrêmement préoccupantes; les stratégies nationales de la dette ne sont pas clairement définies; les divers aspects de la gestion de la dette ne sont pas toujours pris en compte, par exemple la gestion de la dette intérieure; l'échange d'information entre les gouvernements est insuffisant et les données relatives à la dette sont plus ou moins informatisées mais le fait que les pays n'utilisent pas les mêmes logiciels rend difficile la centralisation de l'information concernant la dette au niveau régional. Dans les recommandations qu'ils ont adoptées à la fin du Séminaire, les participants ont souligné la nécessité de réduire la charge du Service de la dette, de définir clairement les stratégies relatives à la dette, de limiter les garanties données par le gouvernement, d'encourager l'échange d'information et d'accélérer le processus d'informatisation.

Séminaire de la Banque mondiale sur la gestion de la dette à Sofia

La Banque mondiale a organisé du 11 au 22 avril 1994, à Sofia, en Bulgarie, un séminaire sur la gestion de la dette qui a réuni 26 participants venus de 12 pays (Bulgarie, Bélarus, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Moldavie, Pologne, Roumanie, Slovaquie et Ukraine). Lars Kalderen (ancien Directeur de l'Administration de la dette suédoise) figurait parmi les orateurs invités. Le programme SYGADE a été présenté, premièrement par une description de "La gestion efficace de la dette" ensuite par une projection de diapositives sur les principaux aspects du programme SYGADE, suivie d'une description de la version 5.0 du SYGADE, une

explication du cycle du projet et une démonstration du projet lui-même.

A leur retour, les participants ont rendu compte de ces travaux à leurs autorités et on s'attend que la plupart recommanderont l'adoption d'un système informatisé de gestion de la dette.

MISSIONS

Plusieurs missions ont été entreprises au cours des six derniers mois. En particulier :

Au Liban

En février 1994, le programme SYGADE a réalisé une mission d'installation et de formation au Liban. Avec l'aide d'un spécialiste du SYGADE détaché par la Banque centrale d'Egypte, les fonctionnaires du Ministère des finances, du Conseil pour le développement et la reconstruction (CDR) et de la Banque centrale du Liban ont été formés à l'utilisation du SYGADE et ont mis sur pied une base de données fiables et à jour sur la dette extérieure publique et garantie par l'Etat. Le gouvernement libanais a aussi pris des mesures importantes pour améliorer la collaboration et la circulation de l'information concernant la dette entre toutes les institutions intéressées.

A la Trinité-et-Tobago

En mars 1994, une mission du SYGADE s'est rendue à la Trinité-et-Tobago, à la demande du gouvernement de ce pays pour installer la mise à jour 2 de la version 4.1 Plus à la Banque centrale et au Ministère des finances. A la Trinité-et-Tobago, la saisie des données relatives à la dette est répartie entre ces deux institutions qui sont respectivement chargées, la première de la dette extérieure et le second de la dette intérieure. La mise à jour et la manière d'exploiter le SYGADE sous Windows ont fait l'objet d'une démonstration succincte. Dans ses recommandations, la mission a notamment souligné qu'il importait d'utiliser régulièrement les fonctions de sauvegarde et de restauration du système et d'installer des programmes de détection des virus pour protéger les données.

GESTION DE LA DETTE EXTERIEURE - L'EXPERIENCE DU ZIMBABWE

Cornilious Deredza, Economiste adjoint à la Banque de réserve du Zimbabwe, en sa qualité de Président du Club des utilisateurs du SYGADE d'Afrique anglophone, expose ici l'expérience de son pays concernant le SYGADE et la gestion de la dette en général.

La gestion et le suivi de la dette extérieure du pays incombent à la Banque de réserve du Zimbabwe (RBZ) et au Ministère des finances (MOF). Les deux entités disposent de bureaux chargés de surveiller l'exécution des contrats de prêt anciens et nouveaux passés avec l'étranger ainsi que les transactions connexes et de suivre l'évolution des hypothèses de prêts. Le Bureau de la dette du Département du comptable général du MOF surveille l'ensemble de la dette publique et tient manuellement des états détaillés de tous les emprunts publics extérieurs. Pour sa part, le Service de la dette du Département de l'économie de la RBZ porte en compte toutes les dettes garanties par l'Etat et les emprunts contractés par le secteur privé. Ce service actualise les enregistrements de l'ordinateur concernant tous les emprunts extérieurs du gouvernement central, le Bureau de la dette du MOF étant en cours d'informatisation.

Gestion de la dette publique par le Bureau de la dette du MOF

Les ministères soumettent leurs projets à l'approbation de la Commission de planification nationale (NPC) du MOF, laquelle, à son tour, transmet les propositions remplissant les conditions requises à la Section du financement intérieur et international (DIF) du même ministère. La DIF s'emploie alors à obtenir un financement extérieur auprès de bailleurs de fonds étrangers potentiels. Les résultats des négociations (projets d'accords) sont communiqués au Comité de coordination des emprunts extérieurs (ELCC) pour examen à la lumière des critères établis en la matière.

Une fois que les accords de prêt ont été approuvés par l'ELCC, ils sont présentés pour signature au Ministre des finances principal et aux créanciers. Des exemplaires des documents signés sont remis au Bureau de la dette du MOF pour enregistrement et comptabilisation et le Bureau de la dette consigne manuellement les détails du prêt dans le Grand Livre des comptes en monnaies étrangères. Des données sont aussi inscrites dans un autre registre, le Livre des comptes d'ordre (Memorandum Register), qui sert à contrôler les tirages effectifs. Ce registre récapitule les montants réellement tirés, l'équivalent en monnaie locale et les dates des tirages. On y trouve aussi des

précisions sur les factures présentées aux ministères utilisateurs en vue de recouvrer l'équivalent en monnaie locale des versements reçus par eux. Les paiements doivent être effectués par l'intermédiaire du Trésor public.

Comme le MOF est chargé d'emprunter au nom de l'Etat et de ses entreprises publiques, il lui incombe, en tant qu'emprunteur, d'assurer le service et le remboursement de l'ensemble de la dette publique extérieure. Le MOF prépare donc des ordres de paiement (transferts télégraphiques) qui sont exécutés par le Département de l'or et des devises de la RBZ. Ces ordres doivent être accompagnés des demandes d'achat de devises nécessaires, rédigées sur des formulaires prévus à cet effet. Les gestionnaires de la dette tiennent un échéancier des prêts pour assurer le service de ces prêts à la date où il est exigible.

Des précisions sur les transactions relatives aux emprunts publics permettant d'établir la position de la balance des paiements et les prévisions pertinentes sont communiquées régulièrement au Service de la dette de la RBZ. Le Bureau de la dette du MOF a toujours un système manuel de comptabilisation de la dette mais l'informatisation des comptes par application du programme SYGADE de la CNUCED est en cours.

Gestion des dettes garanties par l'Etat et de la dette privée : le Service de la dette de la RBZ

Depuis l'installation du SYGADE au Service de la dette de la RBZ en 1987, tous les emprunts contractés à l'étranger sont enregistrés dans le système comptable informatisé de ce service. Bien que le suivi de la dette publique relève du Bureau de la dette du MOF, les données relatives aux emprunts du gouvernement sont extraites de la comptabilité manuelle de ce bureau par le Service de la dette de la RBZ aux fins de l'établissement de la situation de la balance des paiements. On verra ci-après comment le Service de la dette de la RBZ obtient des statistiques sur la dette auprès des entreprises publiques et des banques (agissant au nom de leurs clients du secteur privé).

Quand les entreprises publiques souhaitent lancer des projets nouveaux ou étendre des projets

existants et ne peuvent assurer le financement voulu avec leurs ressources propres ou en empruntant dans le pays, elles ont la possibilité de faire appel aux bailleurs de fonds étrangers. Du point de vue de la procédure, elles doivent tenir le gouvernement informé de leur intention par l'intermédiaire du MOF en raison de l'obligation éventuelle qu'entraîne ce genre de dette garantie par l'Etat. En fait, il est courant que la DIF soit représentée aux côtés de l'emprunteur au cours des négociations avec le prêteur. Les projets d'accords qui en résultent sont soumis à l'ELCC pour examen, puis un exemplaire de l'accord signé est envoyé au Service de la dette de la RBZ pour enregistrement.

La dette du secteur privé doit aussi être approuvée par l'ELCC et remplir de plus les critères de validation tant des banques mandataires que du Centre d'investissement du Zimbabwe (ZIC). Ce dernier évalue dans quelle mesure les projets soumis peuvent être créateurs d'emplois et/ou permettre d'économiser ou de faire entrer des devises. Une fois que l'accord de prêt définitif a été accepté par l'ELCC, un exemplaire de ce document est communiqué au Service de la dette pour enregistrement.

Il convient peut-être de mentionner qu'aucun instrument juridique n'oblige les entreprises publiques et les sociétés privées à communiquer des informations sur leur dette, malgré l'importance que revêtira la promulgation d'un tel instrument après la déréglementation des dispositions pertinentes concernant le contrôle des changes mais on a néanmoins constaté dans ce domaine une coopération remarquable due à une simple pression morale et à la conscience du fait que le Département du contrôle des changes du MOF, dans la pratique, n'autorise aucune remise de devises sans avoir consulté le Service de la dette de la RBZ. Le Service de la dette établit un relevé détaillé actualisé de tous les emprunts extérieurs contractés par le secteur économique à l'aide du système comptable informatisé du SYGADE. Chacun des gestionnaires de la dette suit les opérations d'un groupe d'emprunteurs donné (gouvernement, entreprises publiques et secteur privé) et enregistre les nouveaux prêts dès que les accords sont signés.

LA PRODUCTION D'ETATS RELATIFS A LA DETTE EXTERIEURE : SOUPLESSE ET FLEXIBILITE

Les différents types d'états produits

Beaucoup d'états à usages multiples peuvent être produits par le SYGADE, depuis les rapports de

vérification jusqu'aux projections des entrées et des sorties relatives aux différents prêts ou types de prêts. Les nombreuses classifications selon le créateur, le débiteur, l'échéance du prêt, la structure de l'intérêt et la monnaie du prêt sont particulièrement utiles. Elles facilitent l'analyse de l'encours et des flux pour les diverses catégories et les divers scénarios.

Nombre des états que le programme SYGADE permet d'obtenir ne sont pas une fin en soi mais jouent le rôle d'intrants dans d'autres classifications qui tiennent davantage compte des utilisateurs. Ainsi, les projections des versements et des remboursements sont exécutées et introduites dans le format du compte de capital qui est conçu par objectif du prêt et plus largement par secteur.

Le Service de la dette de la RBZ utilise aussi le programme SYGADE pour produire des études statistiques et des analyses relatives à la dette nationale extérieure qui sont destinées à la publication de la RBZ intitulée "Quarterly Statistical and Economic Review". Le Zimbabwe procède actuellement à une réforme économique en coopération avec le Fonds monétaire international (FMI). Il faut donc que le Fonds soit informé chaque trimestre de l'encours et des flux par créancier et par débiteur et aussi par rapport à la structure d'échéance. Il faut aussi chaque trimestre remplir les formulaires relatifs aux composantes types de la balance des paiements. Des informations analogues sont communiquées aux autres institutions financières multilatérales internationales. La Banque mondiale exige la présentation annuelle des formulaires 1, 2, 3 et 4 qui sont remplis par le Bureau de la dette du MOF et le Service de la dette de la RBZ pour le gouvernement et les entreprises publiques et le secteur privé respectivement.

Nécessité de systèmes informatisés de gestion de la dette (CBDMS)

Du point de vue opérationnel, la comptabilisation des besoins en matière de dette extérieure et la production des états pertinents doivent se faire en temps voulu et être fiables pour optimiser la prise de décisions concernant les emprunts. L'informatisation des comptes de la dette abrège le délai de production que les systèmes manuels nécessitent habituellement. Elle améliore aussi la fiabilité des états dans la mesure où la plupart des techniques informatiques font intervenir des mécanismes intégrés qui vérifient l'exactitude et la cohérence des groupes de données. Elle facilite de plus la classification des statistiques relatives à la dette visant à répondre aux exigences des différents utilisateurs. Les systèmes informatiques, comme le

système de projections de la dette et de liaison avec la balance des paiements (DPS) et le module de stratégie de gestion de la dette de la Banque mondiale (DSM), qui montrent l'effet de différents scénarios d'endettement sur la situation globale de la balance des paiements et d'autres variables macro-économiques, améliorent sensiblement l'analyse des données relatives à la dette.

Les modalités de communication entre les institutions et les services concernés doivent être nettement définies et simplifiées, de même que les procédures à suivre pour obtenir et traiter les données relatives à la dette avec aussi peu de formalités administratives que possible. Les bureaux centraux chargés d'enregistrer les informations concernant la dette devraient avoir la compétence requise pour obtenir ces informations de la manière la plus efficace. Une telle coordination requiert la création d'un comité dont la représentativité et le pouvoir seraient suffisants pour faire appliquer des décisions et des politiques directives concernant la gestion de la dette pour l'ensemble de l'économie et superviser cette application. Cela assurerait du même coup un contrôle avisé des activités d'emprunt qui permettrait de ne pas dépasser les capacités actuelle et future du Service de la dette de l'économie.

Nécessité de développer les compétences et les connaissances techniques requises

Il est également important pour les bureaux gestionnaires de la dette de développer les compétences et les connaissances techniques requises pour suivre la dette et rendre compte de son évolution. Les besoins se situent entre la simple utilisation de divers systèmes informatiques et progiciels appropriés et la flexibilité indispensable pour s'adapter aux exigences nouvelles des différentes institutions créditrices nationales.

La formation à l'analyse et à l'interprétation des chiffres relatifs à la dette est un facteur appréciable de réussite dans le domaine de la gestion de la dette, car seul un examen lucide des statistiques permet de se prononcer en connaissance de cause. L'informatisation ne peut que faciliter et compléter cet examen, elle ne saurait le remplacer totalement.

Prévention de l'exode des cerveaux

Il est de plus en plus indispensable d'empêcher l'exode des spécialistes de la gestion de la dette, surtout au niveau de l'exploitation où l'acquisition de connaissances en matière de statistiques, d'analyse et d'informatique est très coûteuse. Il est plus économique à long terme de retenir le

personnel en lui proposant divers avantages que de consacrer des budgets élevés à la formation de nouveaux venus dans le domaine de la gestion de la dette extérieure.

Organisation de réunions de formation à la gestion de la dette

On ne saurait trop insister sur l'utilité des séminaires et stages d'études pratiques régionaux et internationaux sur l'analyse et la gestion de la dette. Les pays du tiers monde pourraient mettre en commun, au niveau régional, des connaissances techniques et des programmes de formation adaptés à leurs situations et à leurs besoins particuliers. Les initiatives régionales qui tendent à renforcer le potentiel de ces pays concernant la gestion de la dette et des réserves, comme le programme ESAIDARM, actuellement en cours d'élaboration en Afrique australe et orientale anglophone, constituent un progrès majeur dans ce sens.

Renforcement des groupes régionaux de pays débiteurs

Il est indispensable de consolider les groupes entre pays du tiers monde se trouvant dans la même situation d'endettement, qui visent à négocier des conditions favorables, des concessions et des allègements pour les emprunts contractés ou en cours, face aux groupes si bien organisés et si puissants formés par les bailleurs de fonds, comme les Clubs de Londres et de Paris.



INFORMATION TECHNIQUE

La présente "Information technique" traite des derniers ordinateurs personnels (PC), plus rapides, qui sont apparus sur le marché. Vous y trouverez aussi des conseils pour utiliser plus efficacement votre PC avec le matériel que vous possédez déjà.

Les nouveaux PC

Il y a un an, l'ordinateur personnel le plus rapide était le 486 à processeur Intel DX2 66 MHz. Il existe maintenant deux nouveaux processeurs Intel qui accroissent encore la rapidité des opérations.

Le premier est le DX4. Alors que le DX2 avait doublé la fréquence de traitement (passée de 33 à 66 MHz), le DX4 la triple et permet à un PC 486 de fonctionner sous 100 MHz (il sera aussi disponible dans les versions 75 MHz et 83 MHz). Un 486 DX4 100 MHz sera en gros de 30 à 60 % plus rapide qu'un 486 DX2 66 MHz.

Le P5 ou Pentium (qui devait s'appeler 586) est encore plus rapide. On le trouve dans les versions 60, 66 et 90 MHz et, lorsque vous lirez le présent bulletin, les versions 100 et 150 MHz seront aussi disponibles. La vitesse d'un Pentium par rapport à celle d'un 486/66 MHz dépend de la configuration matérielle de l'ordinateur mais, en gros, on peut dire qu'un Pentium 90 MHz est en moyenne de 40 à 80 % plus rapide et qu'il peut exécuter les programmes de calcul en virgule flottante (comme la modélisation mathématique complexe) cinq à six fois plus vite.

Plusieurs autres tendances ont pu aussi être observées au cours de l'année écoulée.

- Les PC sont de plus en plus souvent équipés de lecteurs de **CD-ROM**. Un CD-ROM ressemble en tout point à un disque compact de musique, il peut contenir 600 mégaoctets de données et son coût de production (production de masse) est d'environ 1 dollar E.-U. Il n'est pas rare que les progiciels modernes représentent au moins une dizaine de disquettes. Pour les fournisseurs de logiciels, il est en fait meilleur marché d'envoyer un disque compact que dix disquettes et, évidemment, il est plus facile pour un utilisateur de PC d'installer un programme enregistré sur disque compact.

- Les écrans de **17 pouces** sont de plus en plus courants et très pratiques pour les utilisateurs de Windows (vous avez sans doute pour la plupart un écran de 14 pouces). Par rapport au 14 pouces, le 17 pouces représente une amélioration de presque 50 % et permet donc d'agrandir le contenu de l'écran de 50 % ou d'afficher davantage

d'informations. Vous pouvez ainsi utiliser la moitié de l'écran pour DMFAS 5.0 et le reste pour votre logiciel de traitement de texte.

- **Les adaptateurs d'écran ultrarapides** sont beaucoup plus importants pour les utilisateurs de Windows que pour les utilisateurs de DOS. Comme Windows a une interface graphique, même un PC à processeur rapide semblera lent lorsqu'il exécutera ses programmes si l'adaptateur d'écran ne peut pas redessiner l'écran suffisamment vite. Un adaptateur d'écran ultrarapide est au moins 10 fois plus rapide que l'adaptateur d'écran normal livré avec la plupart des PC il y a un an.

Combien coûte un PC rapide à l'heure actuelle ? Cela dépend évidemment beaucoup du pays mais nous avons comparé deux annonces publicitaires du même fabricant, parues respectivement en mai 1993 et mai 1994, pour voir de combien était la baisse, pensant que les prix auraient diminué dans la même proportion dans les autres pays. Nous avons procédé en deux temps. Nous nous sommes d'abord renseignés sur les prix du même PC (486/66 MHz à mémoire RAM de 8 mégaoctets et disque dur de 340 mégaoctets) puis sur ce que l'on peut acheter pour 4 000 dollars E.-U. à l'heure actuelle par rapport à ce qu'on obtenait pour le même montant il y a un an.

Comme le tableau permet de le constater, le prix d'un PC 486 est tombé de 30 %. En outre, le prix à payer l'année dernière pour un PC rapide 66 MHz à écran de 14 pouces est cette année celui d'un Pentium 90 MHz à écran de 17 pouces.

Année	1993	1994	1993	1994
Unité centrale (UC)	486	486	486	Pentium
Fréquence	66	66	66	90
Mémoire	8	8	16	16
Disque dur	340	340	500	525
Ecran	15	15	14	17
CD-ROM	oui	oui	oui	oui
Prix en dollars	2,995	2,075	3,995	3,995

LOGICIEL

Sauvegarde des données du SYGADE

Il y a deux bonnes raisons de sauvegarder les données du SYGADE. La première étant l'élimination de l'information superflue de la partie index; et la deuxième étant la sauvegarde de la base de données pour parer aux incidents de machine, etc.

• Elimination de l'information superflue de la partie index

Il est nécessaire de sauvegarder et restaurer les fichiers indexés du SYGADE pour éliminer l'information superflue de la partie index (voir chapitre 17 du Manuel DMS). Si vous ne le faites pas régulièrement, vous risquez d'altérer les données. Nous pouvons vous donner un exemple récent, celui de l'un des pays participants où le fichier du Grand Livre GDB029 a été altéré et où nous avons dû recourir à une sauvegarde ancienne pour accéder aux données du Grand Livre concernant certains prêts. Comme la sauvegarde sur disquette prend du temps, il vaut mieux opérer sur disque dur. Pour faire la sauvegarde sur disque dur, vous devrez apporter deux changements au SYGADE :

1. Remplacer la ligne PIB C: A du fichier C:\BATFILES\DM.BAT, par PIB C: C:
2. Le système attend implicitement de vous que vous effectuiez la sauvegarde sur disquette. Si un fichier dépasse la capacité de stockage d'une de vos disquettes, il faut répartir la sauvegarde entre plusieurs fichiers plus petits, chacun ayant au maximum la taille d'une disquette. La capacité de la disquette est définie pour chaque fichier par l'introduction de son point d'interruption (voir sections 2.B.4 et 17.B du Manuel de l'utilisateur du DMS).

Si vous sauvegardez un fichier sur un disque dur dont la capacité est supérieure à celle de vos disquettes (cela peut être le cas pour le fichier du Grand Livre GDB029.DAT ou de l'échéancier GDB002.DAT), il faut augmenter le point d'interruption de ce fichier pour que le processus de sauvegarde ne s'arrête pas lorsque le fichier atteint une taille correspondant à la capacité de vos disquettes. Pour ce faire, entrez **Gestion du système> Mise à jour fichiers de référence> Dictionnaire de données> Caractéristiques des fichiers** et le nom du fichier de sauvegarde avec le nombre maxi d'enregistrements par disquette que vous voulez modifier (1. Id. Fichier) et changez la valeur du nombre maxi d'enregistrements par disquette (9. Nombre maxi d'enregistrements par disquette) en 999999.

Désormais, quand vous effectuez la sauvegarde, les fichiers FDB (fichiers de sauvegarde) seront sauvegardés sur votre disque dur. Une fois que les fichiers sont sauvegardés, lancez la restauration avec les mêmes fichiers, ce qui éliminera l'information superflue de la partie index.

• Sauvegarde de la base de données

Pour le cas où vous auriez des problèmes de disque dur, il est très important de faire régulièrement la sauvegarde de la base de données. Vous pouvez utiliser à cette fin la procédure de sauvegarde normale du SYGADE, mais elle prend longtemps et peut nécessiter plusieurs disquettes. Il y a une autre solution : le programme qui condense les données en cours de sauvegarde, comme les logiciels PKZIP (PKZIP 2.04 g et PKUNZIP) qui peuvent être obtenus par l'intermédiaire des services télématiques. Si vous n'avez pas ces programmes et qu'ils vous intéressent, envoyez-nous un fax et dites-nous quel format de disquette vous préférez, nous vous l'expédierons. PKZIP peut condenser tous vos fichiers de données en un fichier unique. Grâce à cette technique, vos données SYGADE seront réduites à environ 10 % de leur volume original. Vous pouvez ainsi mettre environ 14 mégaoctets de données sur une seule disquette haute densité de 3 pouces 1/2. Pour que cette technique ne puisse être utilisée, PKZIP.EXE et PKUNZIP.EXE doivent figurer dans le répertoire en vigueur ou dans un répertoire apparaissant dans le PATH. Pour condenser vos données, tapez : **PKZIP DATA C:\DEBT2\GDB*.DAT EX.**

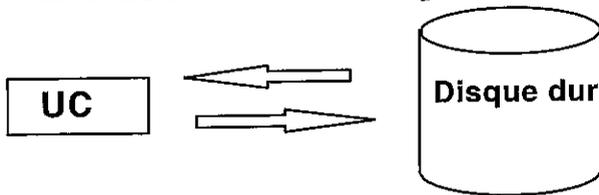
Tous vos fichiers GDB seront alors condensés en un fichier DATA.ZIP dans le répertoire en vigueur (vous pouvez le rebaptiser comme vous voulez). L'aiguillage/EX donne à PKZIP un ordre de condensation maximum. Dupliquez le fichier condensé sur une disquette, et vous aurez obtenu une copie de sauvegarde de vos données SYGADE en dix fois moins de temps qu'il ne vous en aurait fallu à partir des menus du SYGADE. Si votre base de données est trop volumineuse pour que le fichier condensé tienne sur une seule disquette, vous avez le choix entre deux solutions. Vous pouvez changer le nom du fichier de tableaux d'amortissement GDB019.DAT en GDB019.XXX avant d'utiliser PKZIP. Ce fichier atteint souvent plusieurs mégaoctets et en ne l'incluant pas dans votre sauvegarde vous pourriez réduire le fichier condensé à une taille inférieure à la capacité de stockage de votre disquette (n'oubliez pas de renommer ensuite le fichier des tableaux d'amortissement GDB019.DAT). Si cela ne suffit pas, vous pouvez mettre vos fichiers directement sur disquette et laisser PKZIP répartir la sauvegarde entre les disquettes nécessaires en tapant : **PKZIP A:DATA C:\DEBT2\GDB*.DAT/EX/&.**

Si vous avez besoin de réintroduire les données dans un PC, vous devez utiliser le programme PKUNZIP et taper : **PKUNZIP A:DATA C:\DEBT2.**

PKUNZIP vous avertira si les fichiers de données existants se trouvent déjà dans le répertoire DEBT2. Tapez A si vous souhaitez remplacer tous ces fichiers. Pour de plus amples informations sur PKZIP, consultez le Manuel PKZIP sur la disquette PKZIP ou tapez PKZIP/? ou PKUNZIP/? pour toute aide relative à la syntaxe du programme.

Comment faire fonctionner votre PC plus rapidement en améliorant l'accès au disque

Mise en mémoire cache sur disque



La rapidité de votre PC dépend non seulement du matériel mais aussi de sa configuration. L'un des moyens les plus efficaces d'accélérer son fonctionnement sans modifier aucun dispositif est en général l'installation d'un programme de mise en mémoire cache sur disque. Normalement, quand le processeur a besoin de données, ces données sont lues à partir du disque dur, ce qui est un procédé relativement lent. Au cours d'une séance de travail sur un PC, l'unité centrale (UC) devra relire les mêmes données à partir du disque dur chaque fois que cela sera nécessaire.

Un programme de mise en mémoire cache sur disque peut utiliser une partie de la mémoire RAM plus rapide comme tampon pour lire (antémémoire de lecture) et écrire (antémémoire d'écriture) l'information à partir du disque dur plus lent ou sur ce disque.

Antémémoire de lecture : Les données les plus récentes que le processeur a sollicitées à partir du disque dur seront toujours gardées dans la mémoire cache sur disque de façon à ce que, si le processeur a de nouveau besoin des mêmes données, on ait de bonnes chances de les obtenir à partir de la mémoire cache rapide au lieu de devoir les lire sur le disque dur plus lent.

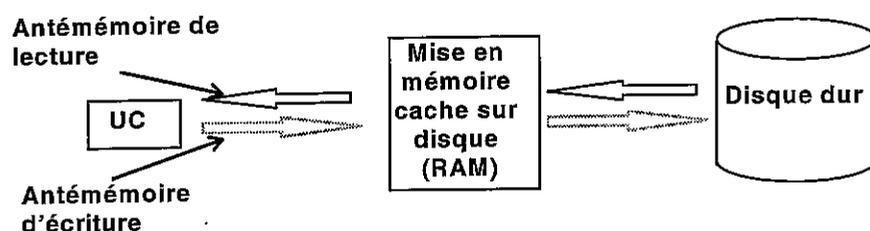
Antémémoire d'écriture : Pendant la sauvegarde, les données sont introduites dans la mémoire cache rapide et l'UC est prête à accomplir de nouvelles tâches presque immédiatement. Quand le UC est inactive, les données sont copiées à partir de la mémoire cache sur le disque dur. Il y a un léger risque que l'antémémoire d'écriture, contrairement à l'antémémoire de lecture, fasse perdre des données. Si le PC est mis hors fonction, par mégarde ou en raison d'une coupure de courant, alors qu'il y a dans la mémoire cache des données qui n'ont pas encore été reproduites sur le disque dur, les données seront perdues. L'utilisation d'un programme de mise en

mémoire cache permet d'exploiter beaucoup plus rapidement le disque et, partant, d'aller globalement plus vite.

Plusieurs programmes de mise en mémoire cache sur disque sont disponibles. L'un des meilleurs est probablement SMARTDRV qui est fourni avec DOS et avec Windows. Cherchez dans vos répertoires DOS et Windows un fichier nommé SMARTDRV.EXE ou SMARTDRV.SYS. Si vous en trouvez plusieurs, utilisez le plus récent. La manière de le charger dépend de la version que vous possédez mais nous vous conseillons évidemment de consulter votre manuel Windows ou DOS. Si vous utilisez le SMARTDRV.EXE qui va avec DOS 6.0 ou une version plus récente ou Windows 3.1, tapez SMARTDRV pour le charger ou LH SMARTDRV pour le charger dans la partie supérieure de la mémoire si vous avez cette possibilité (voir l'article relatif à la gestion de la mémoire dans le No 4 du Bulletin du SYGADE). Assurez-vous que vous avez la mémoire conventionnelle libre de 575 Kb dont vous avez besoin après avoir chargé SMARTDRV. Si vous avez suffisamment de mémoire, vous pouvez introduire SMARTDRV dans votre fichier AUTOEXEC.BAT et ainsi il sera chargé chaque fois que vous mettez le PC en route. Si vous n'avez pas SMARTDRV mais PCTOOLS, vous pouvez utiliser le programme de mise en mémoire cache sur disque PC-CACHE.

Défragmentation

Quand vous supprimez des fichiers sur votre disque dur, l'espace qu'ils occupaient est disponible pour de nouveaux fichiers mais ces derniers ne tiendront pas exactement dans l'espace libéré à moins qu'ils n'aient exactement la même taille. Dans certains cas, il est donc impossible de conserver des fichiers dans un espace continu sur le disque dur et chaque fichier sera physiquement divisé en plusieurs parties (fragments), ce qui allongera le temps d'accès au disque. Il y a des moyens qui permettent de défragmenter votre disque dur et le rendre de nouveau rapidement accessible : en particulier COMPRESS et DEFRAG qui sont livrés le premier avec PCTOOLS, le second avec la version 6.0 et des versions plus récentes de DOS. Si vous disposez d'un tel module, prenez l'habitude de le passer de temps à autre pour accroître l'accessibilité du disque. Cela vaut particulièrement la peine quand vous avez supprimé et introduit beaucoup de fichiers sur un disque dur relativement plein.

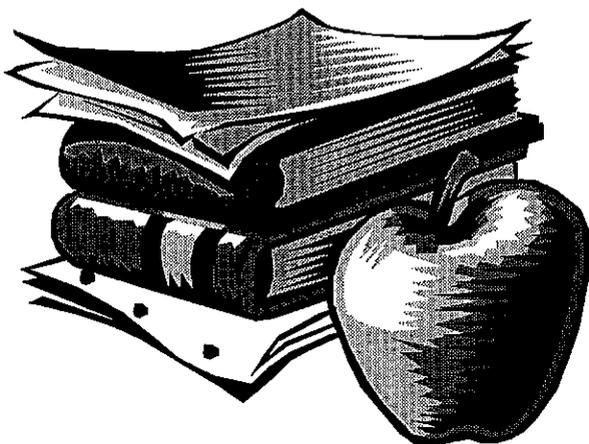


MESSAGES D'ERREUR : Le tableau ci-après indique quand et pourquoi des messages apparaissent sur l'écran lors de l'exploitation du SYGADE et ce que l'utilisateur doit faire pour résoudre le problème sous-jacent.

MESSAGE	CIRCONSTANCES DE L'INCIDENT	RAISONS DE L'INCIDENT	MARCHE A SUIVRE
Erreur d'exécution	Tentative infructueuse d'accès au fichier		Voir exemples suivants
35. Fichier inexistant 92. Fichier non trouvé	Saisie des données, production d'états de sortie, gestion du système, etc.	<p>a) Si vous êtes en train de restaurer des fichiers, il se peut que le fichier de sauvegarde nécessaire ne se trouve pas dans l'unité ou le répertoire désigné.</p> <p>b) La mémoire n'est pas suffisante pour passer les programmes du SYGADE. En pareil cas, le nom du fichier qui est en principe affiché avec sur l'écran le message indiquant l'erreur d'exécution est GDB003.</p> <p>c) L'espace d'environnement désigné dans le CONFIG.SYS est trop petit si bien qu'une partie des paramètres du PIB sont manquants.</p>	<p>a) Vérifiez que DM.BAT PIB X: X: est correct.</p> <p>b) Changez vos fichiers CONFIG.SYS et AUTOEXEC.BAT pour accroître la capacité de la mémoire en supprimant les programmes résidents et les programmes pilotes ou en les chargeant dans la partie supérieure de la mémoire (si vous avez un PC 386/486 à DOS 5.0 ou plus et une mémoire supérieure à 1 mégaoctet).</p> <p>c) Vérifiez votre fichier CONFIG.SYS et portez l'espace d'environnement à 3 kilobits avec la commande shell : C:\DOS\COMMAND.COM/ E:3072</p>
91. Erreur ouverture fichier	Saisie des données, production d'états de sortie, gestion du système, etc.	Le nombre de fichiers désignés dans votre CONFIG.SYS n'est pas suffisant pour exécuter le SYGADE.	Augmentez le nombre de fichiers contenus dans votre fichier CONFIG.SYS. Quantité minimum nécessaire : 20
23. Enregistrement non trouvé	Impression d'états de sortie	La création des tableaux d'amortissement n'a pas abouti, autrement le message n'apparaîtrait pas (il y a donc un problème dans le programme).	Recréez les tableaux d'amortissement.
Erreur de séquence	<p>a) Tentative de restauration d'un fichier de sauvegarde altéré.</p> <p>b) Tentative de restauration d'un fichier de sauvegarde qui a été modifié manuellement (sans succès).</p>	<p>a) Enregistrements supplémentaires - enregistrements défectueux créés au début du fichier de sauvegarde.</p> <p>b) Après les modifications, les enregistrements ne sont plus en séquentiel.</p>	<p>a) Voir FICHIERS DE SAUVEGARDE CORROMPUS (Bulletin SYGADE No 5, p. 3).</p> <p>b) Ne modifiez pas manuellement les fichiers de sauvegarde à moins de savoir exactement ce que vous faites et d'avoir deux jeux de sauvegardes !</p>

04. Fin du fichier	Tentative de sauvegarde d'un fichier GDB vide.	Vous avez restauré un fichier de sauvegarde altéré. La procédure de restauration n'a pas abouti et le message "erreur de séquence" est apparu. Le fichier GDB correspondant est maintenant vide.	Essayez de restaurer vos données relatives aux prêts à partir d'un autre jeu de sauvegarde. Si l'erreur de séquence continue d'être affichée, corrigez le fichier de sauvegarde altéré. N'oubliez pas de recréer les tableaux d'amortissement.
10. Fin du fichier dépassée	Tentative de restauration d'un fichier de sauvegarde vide.	Un fichier de sauvegarde altéré a été restauré (voir ci-dessus) et il est ensuite réalisé une nouvelle sauvegarde d'un fichier GDB vide.	Comme ci-dessus.
94. Erreur format fichier	Après l'installation d'une nouvelle version du SYGADE.	Les programmes de conversion des fichiers de données n'ont pas été exécutés et les fichiers GDB existants ne correspondent pas à la désignation des modules exécutables réédités.	Reprenez les programmes de conversion des données pour lesquels des instructions sont livrées avec le système lui-même.
96. Mémoire saturée	Saisie des données, production d'états de sortie, gestion du système, etc.	Mémoire insuffisante pour exécuter les programmes du SYGADE. Son exploitation nécessite au moins 574 kilobits de mémoire.	Changez vos fichiers AUTOEXEC.BAT et CONFIG.SYS pour augmenter la mémoire.
Absence de pointeur lors de la recréation des tableaux d'amortissement ou de l'impression des échéanciers	a) La restauration des données relatives aux prêts n'a pas abouti (erreur de séquence, etc.). b) Il n'a pas été introduit de données relatives aux échéanciers pour le(s) prêt(s).		a) Restaurez une sauvegarde "propre", corrigez le(s) fichier(s) de sauvegarde si nécessaire avant la restauration. N'oubliez pas de recréer des tableaux d'amortissement. b) Si prêt composite, OK. Si prêt unique ou prêt secondaire, introduire les données relatives aux échéanciers.
Impossibilité de créer un nouveau tableau d'amortissement	Tous les fichiers nécessaires n'existent pas.	a) La restauration n'a pas abouti.	Restaurez de nouveau toutes les données. Si ces données proviennent de la précédente version du SYGADE, vérifiez si leur conversion est nécessaire.
Erreur de fichier index	Saisie des données, production d'états de sortie, etc.	Coupure de courant ou réinitialisation pendant le traitement des données.	Restaurez les données relatives aux prêts à partir des disquettes de sauvegarde et relancez la création des tableaux d'amortissement.

PUBLICATIONS



Programme de formation de l'UNITAR : Gestion de la dette et gestion financière - Aspects juridiques

Ce programme de formation est destiné non seulement aux juristes mais aussi aux fonctionnaires, aux professeurs et aux étudiants. Il vise à renseigner le lecteur sur les divers aspects de la gestion de la dette et sur le rôle primordial que les juristes jouent à cet égard. C'est un ensemble de dix modules conçu pour être un instrument d'auto-instruction et de référence.

Le **module I** est une introduction. L'accent est mis sur l'importance cruciale du droit qu'il s'agisse des aspects économiques, financiers, fiscaux ou comptables de la gestion de la dette. Il est aussi souligné que les juristes des pays en développement sont sous-utilisés dans le processus de gestion de la dette lorsqu'ils n'ont pas accès à des informations complètes ou quand il est fait appel à eux à la fin de la négociation alors qu'ils sont moins à même d'exercer une influence positive. Ces pays doivent être sensibilisés au fait que le juriste n'a pas seulement pour tâche de régler les litiges mais qu'il est aussi un conseiller et peut donc contribuer à la planification des transactions en vue de minimiser le risque de conflit. En outre, les emprunteurs auraient intérêt à communiquer à leurs conseillers juridiques toutes informations utiles sur leurs opérations financières et à les associer à toutes les phases du processus. Les pays débiteurs devraient exploiter le droit à leur profit à tous les stades de la négociation, du rééchelonnement et de l'exécution.

Le **module II** expose les aspects juridiques de la gestion de la dette et le rôle du juriste.

L'intervention d'un juriste dans la gestion de la dette consiste principalement à participer à la négociation et à l'administration des prêts, à conseiller le gouvernement sur les questions relatives à la dette et à sensibiliser davantage le public au problème de la dette. Le module examine le contenu d'un accord de prêt et fait valoir que les accords de prêt, étant conclus entre des Etats souverains, sont assujettis aux règles fondamentales régissant les contrats, si bien que l'emprunteur comme le créancier doivent chercher à obtenir les meilleures conditions possibles. Il donne un aperçu général des diverses formes que revêt la gestion de la dette et l'importance de la coopération et de la communication entre ces diverses composantes est mise en lumière. Il est rappelé en outre que le recours à un système informatisé de gestion de la dette facilite les tâches à accomplir.

Le **module III** porte sur les questions soulevées par les emprunts nationaux. Plus particulièrement il traite des aspects juridiques des budgets nationaux et de leur relation avec la dette. Il est aussi question du financement du développement. En conclusion, il est affirmé que pour éviter les crises de change, les pays débiteurs devraient se doter de législations nationales cohérentes propres à orienter les emprunts extérieurs et d'un service de gestion de la dette qui enregistre les dettes du pays.

Le **module IV** énumère les différentes sources internationales de financement : entités publiques (gouvernements donateurs et organisations multilatérales), organismes de crédit à l'exportation et bailleurs de fonds privés. Il est relevé qu'il importe de connaître à fond les cadres réglementaires et institutionnels de chacune de ces sources en vue d'optimiser les conditions de financement consenties aux emprunteurs des pays en développement. Dans un chapitre consacré aux organismes publics de crédit à l'exportation, il est préconisé que ces organismes tiennent compte du développement dans leur analyse des risques et que les pays en développement, pour leur part, suivent des politiques économiques qui leur permettent d'évaluer adéquatement les risques.

Le **module V** passe en revue les travaux, la structure et le mandat du Groupe de la Banque mondiale et insiste sur la nécessité pour les pays en développement de connaître en détail les règles et procédures de fonctionnement de ce genre d'institution. En particulier, les juristes peuvent aider les équipes de gestionnaires de la dette à connaître les attributions de la Banque et les conditions dans lesquelles le financement est accordé afin d'aider à l'élaboration d'une stratégie de négociation efficace.

Le **module VI** mentionne les divers modes de financement international tel que crédits croisés, conversions de la dette et financement de projets. Il fait ressortir que, comme le projet et tous les investissements y relatifs ont pour cadre le pays du débiteur, l'environnement légal de ce dernier joue un plus grand rôle dans le financement du projet que dans les transactions internationales classiques concernant la dette. Le juriste du pays emprunteur peut donc transformer l'évaluation des risques et l'affectation des ressources en dispositions contractuelles juridiquement obligatoires. Ce module présente aussi le concept de cofinancement qui s'applique à l'appui fourni par au moins deux prêteurs au projet d'un emprunteur.

Le **module VII** analyse de façon approfondie un accord d'euro-prêts et examine notamment le marché des eurodollars et la nature des prêts faisant l'objet d'une syndication. Les clauses des contrats de prêt sont étudiées étant donné que leur bonne compréhension permet aux emprunteurs de négocier leur contenu bien que beaucoup d'entre elles soient normalisées en vue de protéger les créanciers.

Le **module VIII** concerne les avantages de l'arbitrage international et du règlement alternatif (ou additionnel) des litiges (ADR) et propose des directives pour recourir efficacement à cette formule. Il est en effet essentiel d'utiliser les mécanismes de règlement des litiges existants ou d'autres mécanismes dans le cas de problèmes persistants comme la dette chronique. L'ADR est une méthode d'arbitrage intéressante pour les pays en développement car elle est appliquée au début d'un litige et peut aller, au-delà de la médiation et la conciliation, jusqu'au miniprocès ou au louage de services judiciaires (rent-a-judge). La Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) établit des règlements d'arbitrage qui sont des dispositions universellement acceptables que les parties peuvent appliquer sur une base pragmatique au règlement des litiges contractuels internationaux. Le libellé type de disposition relative à l'arbitrage, qui peut être intégré à la législation nationale, permet aux parties à un litige d'opter pour le genre de procédure d'arbitrage qu'elles souhaitent. La procédure choisie est assujettie à des règles qui garantissent le respect des principes fondamentaux d'une procédure équitable. Les parties étrangères ont ainsi l'assurance que le cadre local de l'arbitrage international répond à des normes connues et acceptables.

Le **module IX** décrit les méthodes de rééchelonnement de la dette des Clubs de Paris et de Londres. Il analyse aussi des instruments plus récents d'allègement de la dette comme les crédits croisés et les rachats de créances ainsi que leur application par les différents pays. Il étudie en outre les caractéristiques des accords conclus au titre du plan Brady et l'expérience de certains pays latino-américains à cet égard.

Le **module X** est un glossaire des termes relatifs à la gestion de la dette.

Pour savoir comment vous procurer le programme de formation d'UNITAR : "Gestion de la dette et gestion financière - Aspects juridiques", écrire à l'adresse suivante :

UNITAR
Palais des Nations
CH-1211 Genève 10
Suisse
Téléphone : (41-22) 798 84 00
Téléfax : (41-22) 733 13 83

Le Bulletin du SYGADE est publié deux fois par an en anglais, espagnol et français pour l'information du public. Ce n'est pas un document officiel. Son contenu peut être librement cité ou reproduit à condition d'en mentionner la source. On peut se procurer le Bulletin gratuitement à l'adresse indiquée ci-contre. Le droit d'auteur sur toutes les images du logiciel "Presentation Task Force" utilisées dans le présent numéro du Bulletin appartient à la New Vision Technologies Inc.

Adresser les lettres à :
Bulletin SYGADE
E10055
CNUCED
Palais des Nations
CH-1211 Genève 10
Suisse

*****SOS PROBLEMES*****
(41 22) 907 6049